

Paudex, le 30 août 2024

USPI INFO n° 14/2024

Politique : L'USPI Suisse rejette l'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » (initiative biodiversité)

L'initiative populaire « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage » (initiative biodiversité) sera soumise à votation populaire le 22 septembre 2024. Cette initiative tend en particulier à limiter l'utilisation des surfaces et du patrimoine bâti, ce qui renforcera la pénurie de logements. L'USPI Suisse rejette donc cette initiative.

L'initiative biodiversité entend déclarer les paysages, les sites, les lieux historiques ainsi que les monuments naturels et culturels comme objets protégés officiels et en principe intouchables ; limiter l'utilisation des surfaces et du patrimoine bâti, y compris en dehors des objets protégés officiels ; et réserver davantage de surfaces à la biodiversité.

La Suisse a besoin de 40'000 à 50'000 logements supplémentaires par an, mais le nombre de nouveaux logements construits diminue d'année en année, sans qu'un renversement de tendance soit perceptible. Il manque ainsi 10'000 nouveaux logements par an en Suisse. En limitant l'utilisation des surfaces constructibles, cette initiative renforcerait la pénurie de logements.

En outre, les exigences en matière de culture du bâti s'accroîtraient, ce qui rallongerait les procédures administratives et augmenterait les coûts de la construction.

Enfin, le Conseil fédéral et le Parlement rejettent cette initiative biodiversité, car elle est trop extrême. Son acceptation limiterait fortement la production (durable) d'énergie et de denrées alimentaires, restreindrait massivement l'utilisation des forêts ainsi que le développement des zones rurales et du secteur du tourisme, tout en renchérissant les coûts de construction. L'approvisionnement du pays en produits indigènes se retrouverait affaibli et les importations d'énergie, de nourriture et de bois augmenteraient.

Si la biodiversité doit être naturellement préservée, elle l'est déjà suffisamment au travers des bases légales et instruments actuels.

Par conséquent, l'USPI Suisse rejette cette initiative populaire et ne peut que vous inviter à la rejeter le 22 septembre 2024.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations, y compris un argumentaire, sur le site internet suivant : <https://initiativebiodiversite-non.ch>

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Dovat